

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jeudi 19 octobre 2023

17h45 Monsieur Merchet, Principal de l'établissement, ouvre la séance.

Membres présents à l'ouverture de la séance : M. MERCHET Cédric, M. CAZAUX Mathieu, M. GRANDE Angel, M. CASSAN Jean-Clément, M. HEBRARD Gilbert, M. BOURGAREL Roger, Mme AT Amélie, Mme FRANÇOIS Véronique, M. LASSERRE Nicolas, Mme THEBAULT Flavie, M. PECH-EGLEMME Barthélémy, M. TELLIA Richard, M. MARTINEZ, Mme BOUTONNET Marjorie, Mme BRESSOLLES Laëtitia, Mme DEGEILH Aurélie, Mme LE ROUX Nathalie, Mme ROUQUET Catherine, M. PROUST Benjamin, Mme LACOSTE Léna, Mme CHERRIER Nikita, Mme FONTORBES Charline

Invités : Mme BAR Agathe – M. COLONNA Léandre – Représentants des élèves suppléants

22 membres sont présents à l'ouverture de la séance. Le quorum étant atteint, la séance débute.

M. CAZAUX Mathieu est désigné secrétaire de séance.

Approbation procès-verbal de la séance du 3 juillet 2023

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 juillet 2023 :

Nombre de présents : 22	
Suffrages exprimés : 22	Pour : 22
Contre : 0	Abstentions : 0

Ordre du jour

Monsieur le Principal énumère l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Fonctionnement administratif et financier

- Installation du Conseil d'Administration
- Installation des différentes commissions
- Règlement intérieur du Conseil d'Administration
- Concessions de logement
- Conventions et contrats divers
- Délégation au Chef d'établissement Signature contrats
- Recrutement d'Assistants d'Education

- Décision budgétaire modificative
- Préparation du budget 2024

2. Fonctionnement pédagogique et éducatif

- Bilan de la rentrée scolaire
- Projets de sorties scolaires
- Projet de voyage scolaire
- Plan de remplacement de courte durée

3. Questions diverses

1. Fonctionnement administratif et financier

INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres du Conseil d'Administration

	Civilité	Nom	Prénom
	Membres de droit		
	M.	MERCHET	Cédric
	M.	CAZAUX	Mathieu
	M.	GRANDE	Angel
	Mme	CABON	Aurélie
	M.	CASSAN	Jean-Clément
	Mme	NAVARRO	Karine
	Mme	SIORAT	Florence
	M.	HEBRARD	Gilbert
	M.	BOURGAREL	Roger
	Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation		
Titulaires	M.	PECH-EGLEMME	Barthélemy
	Mme	FRANÇOIS	Véronique
	M.	LASSERRE	Nicolas
	Mme	THEBAULT	Flavie
	Mme	DUPUY	Christelle
	Mme	AT	Amélie
	Mme	FABRE	Claire
Suppléants	Mme	SALLES	Rachel
	M.	SIGUIER	Alexandre
	M.	ROUQUET	Dominique
	M.	TELLIA	Richard
	M.	MARTINEZ	Achille
	Mme	MORALES	Sophie
	Mme	BAZIN	Maëlle
	Représentants des personnels de santé, des services sociaux, d'administration et territoriaux		
Titulaires	Mme	BOUTONNET	Marjorie
	M.	ANTEQUERA -ATOCH	Silvin
	M.	TESTE	Christophe
	Mme	DEROSIN-JDILY	Bouchra

Suppléants	M.	LUCAS	Romain
	Mme	REY	Marylène
Représentants des parents d'élèves			
Titulaires	Mme	LE ROUX	Nathalie
	Mme	BRESSOLLES	Laetitia
	Mme	DEGEILH	Aurélie
	M.	MILITON	Denis
	Mme	GARNIER	Marie
	Mme	ROUQUET	Catherine
	M.	PROUST	Benjamin
Suppléants	Mme	GOUT	Nathalie
Représentants des élèves			
Titulaires	Mme	FONTORBES	Charline
	Mme	LACOSTE	Léna
	Mme	CHERRIER	Nikita
Suppléants	Mme	BAR	Agathe
	M.	COLONNA	Léandre
	Mme	HOULES	Lola

INSTALLATIONS DES DIFFERENTES COMMISSIONS :

Monsieur le Principal énumère les différentes commissions et leurs principes et présente leurs différents membres.

Commission permanente

Le décret n° 2020-1632 du 21 décembre 2020 portant diverses mesures de simplification dans le domaine de l'éducation dans son **Article R. 421-22. Précise : Le conseil d'administration se prononce, lors de la première réunion qui suit le renouvellement de ses membres élus, sur la création d'une commission permanente et sur les compétences qu'il décide, en application du dernier alinéa de l'article L. 421-4, de lui déléguer parmi celles mentionnées aux 6°, 7°, 8°, 9°, 10° et 12° de l'article R. 421-20. « Lorsqu'elle a été créée, il peut soumettre à la commission permanente toute question sur laquelle il souhaite recueillir son avis. ».**

Conformément à l'article 2 du décret n° 2020-1632 du 21 décembre 2020, les présentes dispositions entrent en vigueur à compter du prochain renouvellement des conseils d'administration des établissements régis par le chapitre Ier du titre II du livre IV du code de l'éducation.

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve dans le cadre du décret n° 2020-1632, la non création d'une commission permanente.

Nombre de présents : 22	
Suffrages exprimés : 22	Pour : 22
Contre : 0	Abstentions : 0

Conseil de discipline

Membres de droit		
Le Principal, président	M. MERCHET Cédric	
Le Principal-Adjoint	M. CAZAUX Mathieu	
L'Adjoint-Gestionnaire	M. GRANDE Angel	
La CPE	Mme CABON Aurélie	
Membres élus		
Représentants des personnels enseignants et d'éducation (4)	M. PECH-EGLEMME Barthélémy	Mme MORALES Sophie
	Mme SALLES Rachel	M. TELLIA Richard
	M. ROUQUET Dominique	Mme BAZIN Maëlle
	Mme FABRE Claire	Mme AT
Représentant des personnels administratifs, territoriaux et de santé (1)	M. LUCAS Romain	Mme JDILY Bouchra
Représentants des parents d'élèves (3)	Mme BRESSOLLES Laëtitia	Mme DEGEILH Aurélie
	Mme GARNIER Marie	Mme LEROUX
	M. PROUST Benjamin	
Représentant des élèves (2)	Mme FONTORBES Charline	Mme BAR Agathe
	Mme LACOSTE Léna	M. COLONNA

Comité d'éducation à la Santé et à la Citoyenneté

Membres de droit		
Le Principal, président	M. MERCHET Cédric	
Le Principal-Adjoint	M. CAZAUX Mathieu	
L'Adjoint-Gestionnaire	M. GRANDE Angel	
La CPE	Mme CABON Aurélie	
Le représentant du Conseil Départemental	M. HEBRARD Gilbert	
L'Infirmière	Mme BOVE Véronique	
Le médecin scolaire	Docteur CAMPISTRON Marion	
L'assistante sociale	Mme CAPORALE Ornella	
Membres élus		
Représentants des personnels enseignants et d'éducation (2)	Mme THEBAULT Flavie	M. LASSERRE
	M. PECH-EGLEMME	M. TELLIA
Représentant des personnels administratifs, territoriaux et de santé (1)	Mme BOUTONNET Marjorie	Mme REY Marylène
Représentants des parents d'élèves (2)	Mme GOUT Nathalie	M. PROUST Benjamin
	Mme DEGEILH Aurélie	Mme ROUQUET
Représentant des élèves (1)	Mme LACOSTE	Mme BAR

Commission Hygiène et Sécurité

Membres de droit		
Le Principal, président	M. MERCHET Cédric	
Le Principal-Adjoint	M. CAZAUX Mathieu	
L'Adjoint-Gestionnaire	M. GRANDE Angel	
La CPE	Mme CABON Aurélie	
L'Agent de prévention	M. ANTEQUERA ATOCH Sylvain	
Le médecin scolaire	Docteur CAMPISTRON Marion	
Membres élus		
Représentants des personnels enseignants et d'éducation (2)	Mme THEBAULT Flavie	Mme FRANÇOIS
	M. LASSERRE	M. MARTINEZ
Représentant des personnels administratifs, territoriaux et de santé (1)	Mme BOUTONNET Marjorie	M. LUCAS
Représentants des parents d'élèves (2)	Mme GARNIER Marie	M. PROUST Benjamin
	Mme ROUQUET Catherine	Mme LEROUX
Représentant des élèves (2)	Mme FONTORBES	Mme CHERRIER
	Mme BAR	Mme LACOSTE

Commission éducative

Membres de droit		
Le Principal, président	M. MERCHET Cédric	
Le Principal-Adjoint	M. CAZAUX Mathieu	
L'Adjoint-Gestionnaire	M. GRANDE Angel	
La CPE	Mme CABON Aurélie	
Membres élus		
Représentant des personnels enseignants et d'éducation (1)	M. PECH-EGLEMME	Mme AT
		M.TELLIA
Représentant des parents d'élèves (1)	Mme BRESSOLLES Laëtitia	Mme DEGEILH Aurélie
		M. PROUST Benjamin
Représentant des élèves (1)	Mme LACOSTE Léna	Mme FONTORBES Charline

Commission Fonds social

Membres de droit		
Le Principal, président	M. MERCHET Cédric	
Le Principal-Adjoint	M. CAZAUX Mathieu	
L'Adjoint-Gestionnaire	M. GRANDE Angel	
La CPE	Mme CABON Aurélie	
L'Infirmière	Mme BOVE Véronique	
L'assistante sociale	Mme CAPORALE ORNELLA	
Membres élus		
Représentant des personnels enseignants et d'éducation (1)	M. MARTINEZ Achille	M. PECH-EGLEMME

Membres de droit		
Le Principal, président	M. MERCHET Cédric	
Le Principal-Adjoint	M. CAZAUX Mathieu	
L'Adjoint-Gestionnaire	M. GRANDE Angel	
La CPE	Mme CABON Aurélie	
Membres élus		
Représentant des personnels enseignants et d'éducation (1)	M. PECH-EGLEMME	Mme FRANÇOIS
Représentant des parents d'élèves (1)	Mme BRESSOLLES	
Représentants des élèves (au moins 1 par classe)	1 ou 2 représentants par classe	

18h05 – Arrivée de Mme Cabon – 23 membres sont présents

REGLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Monsieur le Principal fait une lecture rapide du règlement intérieur du conseil d'administration.

« PREAMBULE : Le Conseil d'Administration tient ses séances dans le respect des textes en vigueur : Déclaration universelle des droits de l'homme, Préambule de la Constitution de 1958, décret de 1985 modifié en 2005 et Code de l'Education. Il est garant du respect des valeurs de la République. En conséquence, il réfute toute idée ou manifestation d'inégalité entre les humains, toute idée de prosélytisme politique ou religieux.

Au-delà de ses compétences juridiques, le Conseil d'Administration est un lieu privilégié de dialogue et d'échanges de points de vue. Le Chef d'Etablissement, président du conseil d'administration, ou son représentant dirige les débats tout en favorisant l'expression de ses membres.

Article 1 : La règle du quorum (présence de la majorité de ses membres) se vérifie à l'ouverture de la séance.

Article 2 : L'ordre du jour est adopté en début de séance en s'appuyant sur le projet envoyé avec la convocation. Toute question diverse doit être déposée 48 heures avant la séance par écrit auprès du Chef d'Etablissement sauf cas d'urgence.

Article 3 : Le Conseil d'Administration ne se tient pas en séance publique ; le Président peut inviter des personnes au titre de leur qualité ou de l'éclairage qu'elles pourraient apporter aux débats.

Article 4 : La durée des séances ne doit pas dépasser deux heures et demie ; si à cette échéance, l'ordre du jour n'est pas épuisé, il est demandé une prolongation d'une demi-heure qui peut être refusée par la majorité des membres.

Article 5 : La prise de parole durant les séances est gérée par le Président.

Article 6 : Les votes en Conseil d'Administration sont personnels ; si un des membres le demande, le vote se déroule à bulletins secrets. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Article 7 : A la demande d'un collège de représentants, une interruption de séance peut être demandée.

Article 8 : Des documents susceptibles d'éclairer les débats peuvent être distribués durant la séance avec l'autorisation du Président. Dans la mesure du possible, les documents sont joints à la convocation.

Article 9 : Un procès-verbal est établi à l'issue de chaque séance.

Article 10 : Publication : le procès-verbal en son entier (les actes votés et le compte rendu de la séance intégrant les vœux débattus et votés) est transmis aux autorités de tutelle ; il est approuvé lors de la séance suivante. Le procès-verbal en son entier est affiché dans l'établissement dans des lieux accessibles aux personnels, aux élèves et aux parents d'élèves. Il est également accessible sur l'ENT pour tous les usagers en mode connecté.

Article 11 : Tous les membres du Conseil d'Administration sont tenus à l'obligation de discrétion.

Article 12 : Le chef d'établissement est tenu de mettre en œuvre les décisions du conseil d'administration une fois qu'elles ont reçu le contrôle de légalité.

Voté, le règlement intérieur du Conseil d'Administration s'applique à tous. »

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le règlement ci-dessus :

Nombre de présents : 23	
Suffrages exprimés : 23	Pour : 23
Contre : 0	Abstentions : 0

CONCESSIONS DE LOGEMENTS :

Personnels d'Etat logés par Nécessité Absolue de Service (NAS)

Le Principal, M. Merchet ayant demandé l'autorisation de ne pas loger, le logement n° 1 sera loué à M. ANTEQUERA ATOCH Sylvain, personnel territorial du collège (agent de maintenance au collège François Mitterrand). Le montant du loyer s'élève à 634,11 €.

Le logement n° 2, dévolu à la fonction d'Adjoint Gestionnaire, est concédé à M. GRANDE.

Le logement n° 3, dévolu à la fonction de Principal-Adjoint, est concédé à M. CAZAUX.

2 personnels sont donc logés par Nécessité Absolue de Service.

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve les concessions de logement attribuées à M. et M. Grandé.

Nombre de présents : 23	
Suffrages exprimés : 23	Pour : 23
Contre : 0	Abstentions : 0

CONVENTIONS ET CONTRATS 2023-2024 :**Contrats de maintenance et de contrôle technique 2024**

ALO	Montant par an
Photocopieur couleur AD° + GESTION - SHARP	2550,00 €
Affranchi GO LA POSTE	576,00 €
Alarme incendie (CEMIS)	1 380,00 €
Extincteurs (CHRONOFEU)	1 300,00 €
Enlèvement Ordures ménagères SIPOM	2 500,00 €
EFFI/EGIMMO	105,00 €
Portail automatique (LACROIX)	480,00 €
Syndicat mixte de l'eau – Réseau 31	260,00 €
Boîte postale	120,00 €
PRONOTE	585,00 €
Syndicat mixte de l'Alarme intrusion SOCOREM	1 155,46 €
Montant total pour ALO :	11 011,46 €

AP	
Photocopieur SDP- N et B - SHARP	1 280,00 €
GERELEC logiciel gestion livres au CDI	260,00 €
EDT	1 111,00 €
Montant total pour AP :	2651,00 €

SRH	Montant par an
Dératisation et désinsectisation ISS SAPIAN	490,00 €
Vidange bacs à graisse ISS SAPIAN	422,40 €
Maintenance des appareils de cuisine LM SERVICE - SRH et Atelier Segpa	3 616,80 €
Nettoyage et dégraissage des hottes de cuisine ISS/SAPIAN	1 010,00 €
Enlèvement des biodéchets – SIPOM	4 300,00 €
Enlèvement des huiles usagées OLEO RECYCLING	76,00 €
Montant total pour SRH :	9 915,20 €

CONVENTIONS	Montant par an
Centre Français de la Copie	760,00 €
Convention Groupement Mutualisateur CAE/CUI Lycée Déodat de Séverac Toulouse	50,00 €
Convention Groupement Comptable	150,00 €
Convention Groupement Mutualisateur Informatique Collège Voltaire TARBES	100,00 €
Convention Groupement Mutualisateur AIDAT Lycée Gallieni	240,00 €
Ligue de l'enseignement	100,00 €
Montant total :	1 400,00 €

AUTRES CONTRATS	Montant prévisionnels
ASSURANCE COLLEGE - MAIF	1 400,00 €
Assurance Véhicule SMALC	530,00 €
Montant total :	1 930,00 €

TOTAL GENERAL**26 907,66 €**

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le renouvellement des contrats et conventions liés au fonctionnement de l'établissement :

Nombre de présents : 23	
Suffrages exprimés : 23	Pour : 23
Contre : 0	Abstentions : 0

RECRUTEMENT DES ASSISTANTS D'EDUCATION :

L'établissement bénéficie d'une dotation de 4,5 équivalents temps plein.

Numéro de contrat	NOM Prénom	Date début contrat	Date fin contrat	Quotité
n° 114209	Mme SALLES Rachel	01/09/2023	31/08/2024	75%
n° 114207	Mme DESPRES Barbara	01/09/2023	31/08/2024	75%
n° 114195	Mme CAU Clara	01/09/2023	31/08/2024	75%
N° 114192	Mme PALERMO Anna	01/09/2023	31/08/2024	75%
n° 113627	Mme SALLES Camille	01/09/2023	31/08/2024	50%
n° 113617	M. PECH-EGLEMME Barthélémy	01/09/2023	31/08/2024	100%

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le recrutement d'assistants d'éducation.

Nombre de présents : 23	
Suffrages exprimés : 23	Pour : 23
Contre : 0	Abstentions : 0

REPARTITION DES FLUIDES et ORDURES MENAGERES :

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'Administration approuve la répartition des charges relatives à la viabilisation de l'établissement entre les SERVICES ALO et SRH comme suit :

EDF : 70% au ALO

30% au SRH

Fuel : 70% au ALO

30% au SRH

Gaz : 70% au ALO

30% au SRH

Eau : 50% au ALO

50% au SRH

Ordure ménagère : 15% au ALO

85% SRH

Nombre de présent : 23	
Suffrages exprimés : 23	Pour : 23
Contre : 0	Abstentions : 0

DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CHEF D'ETABLISSEMENT :

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous : Délégation passation Marchés

Nombre de présents : 23	
Suffrages exprimés : 23	Pour : 23
Contre : 0	Abstentions : 0

Décision budgétaire modificative

Le collège a perçu une dotation complémentaire de 20 702,00 € dédiée à la viabilisation

20 702,00 € - ALO

Le conseil d'administration autorise la DBM n° 2 présentée ci-dessus :

Nombre de présents : 23	
Suffrages exprimés : 23	Pour : 23
Contre : 0	Abstentions : 0

2. Fonctionnement pédagogique et éducatif

I. RESULTATS AUX EXAMENS

SEGPA F. Mitterrand : Résultats CFG 2013 à 2022						
Effectifs				en %		
Session	Présentés	Reçus	Refusés	Session	Reçus	Refusés
2013	17	17	0	2013	100%	0%
2014	16	14	2	2014	88%	12%
2015	17	12	5	2015	70%	30%
2016	11	10	1 abs	2016	91%	9%
2017	12	11	1 abs	2017	91.66	8.34%
2018	5	5	0	2018	100%	0%
2019	11	11	0	2019	100%	0%
2020	16	15	1	2020	94%	6%
2021	11	10	1	2021	91%	9%
2022	17	17	0	2022	100%	0%
2023	16	16	0	2023	100%	0%

SEGPA F Mitterrand : Résultats DNB Pro 2019 à 2022					
Effectifs				en %	
Session	Présentés	Reçus	Refusés	Reçus	Refusés
2019	6	6	0	100%	0
2020	16	13	3	81,3%	18,7%
2021	11	5	6	45,5%	54,5%
2022	16	11	5	68,8%	31,2%
2023	17	12	3 refusés 2 absents	70,6%	29,4%

M Merchet précise que la politique de l'établissement restera d'inscrire tous les élèves de troisième SEGPA au DNB pro et pas seulement les élèves volontaires.

Collège François Mitterrand : Résultats DNB Général de 2013 à 2022

Session	Très Bien	Bien	Assez Bien	Sans Mention	Refusés	Reçus	Présentés
2013	9	19	31	26	14	85	99
2014	8	30	22	23	8	83	91
2015	12	25	34	19	15	86	105
2016	22	24	23	23	8	92	100
2017	47	34	11	5	3	97	100
2018	20	27	28	19	8	94	102
2019	28	31	15	12	6	86	92
2020	25	28	12	11	10	76	86
2021	39	20	26	28	8	113	121
2022	22	19	21	15	5	77	82
2023	36	16	15	9	7	76	83

Session	Très Bien	Bien	Assez Bien	Sans Mention	Refusés	Reçus
2013	9%	19%	31%	26%	14%	86%
2014	9%	33%	24%	25%	9%	91%
2015	11%	24%	32%	18%	14%	82%
2016	22%	24%	23%	23%	8%	92%
2017	47%	34%	11%	5%	3%	97%
2018	20%	26%	27%	19%	8%	92%
2019	30.5%	33.7%	16.3%	13%	6.5%	93.5%
2020	29,1%	32,6%	14,0%	12,8%	11,6%	88,4%
2021	32,2%	16,5%	21,5%	23,1%	6,6%	93,4%
2022	26,8%	23,2%	25,6%	18,3%	6,1%	93,9%
2023	43,4%	19,3%	18,1%	10,8%	8,4%	91,6%

II. ORIENTATION

Orientation des élèves de 3° générale – Juillet 2023

Voies d'orientation	Nombre d'élèves	Pourcentage d'élèves
2^{de} Générale et technologique	62	74,7 %
2^{de} PRO	14	16,9 %
1^{re} année CAP	7	8,4 %
Redoublement	0	0 %

Orientation des élèves de 3° SEGPA

Voies d'orientation	Nombre d'élèves	Pourcentage d'élèves
2^{de} Générale et technologique	0	0 %
2^{de} PRO	2	12,5 %
1^{re} année CAP	14	87,5 %
Redoublement	0	0 %

I. STRUCTURE DE L'ETABLISSEMENT -

A la rentrée 2023, l'établissement accueille 20 divisions : 4 divisions en 6°G, 5 divisions en 5°G, 4 divisions en 4°G, 3 divisions en 3°G ainsi que 4 divisions de SEGPA, de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

L'établissement scolarise 481 élèves, dont 54 en SEGPA.

6^{ème} : 115 élèves (dont 9 élèves de SEGPA)

5^{ème} : 142 élèves (dont 15 élèves de SEGPA)

4^{ème} : 120 élèves (dont 16 élèves de SEGPA)

3^{ème} : 104 élèves (dont 14 élèves de SEGPA)

Structure pour l'année scolaire 2023-2024

Le collège accueille cette année : 481 élèves.

Niveau	Nombre de divisions	Nombre d'élèves	Nombre de divisions SEGPA	Nombre d'élèves par division en SEGPA
6 ^{ème}	4	106	1	9
5 ^{ème}	5	127	1	15
4 ^{ème}	4	104	1	16
3 ^{ème}	3	90	1	14
TOTAL	16	427	4	54

Depuis la rentrée 2022, la commune de **Tarabel** a intégré la sectorisation du collège.

La politique volontariste d'intégration des élèves de SEGPA se poursuit. Les élèves continuent à bénéficier des cours des enseignants du collège dans les disciplines suivantes : Anglais, Arts Plastiques, Education Musicale et EPS.

Les enseignements optionnels du Latin, de L'Occitan et de la Chorale se poursuivent.
La bilangue Chinois en 6° ou la LV2 Chinois sur les autres niveaux est dispensé à 56 élèves au total.

Niveau	Latin	Occitan	Chinois	Renforcement Mathématiques
6°			26	
5°	26	24	16	
4°	20	42	12	
3°	15	38	2	21

II. RENTREE SCOLAIRE 2023

Une rentrée scolaire marquée par la mise en place d'une réforme du niveau 6° :

- 1h de plus de Français ou Mathématiques pour faire du soutien, de la remédiation ou du renforcement
- 1h hebdomadaire de Devoirs faits pour tous les élèves de 6°
- 1 h de Sciences et Technologie en moins

III. LES OBJECTIFS DE L'ETABLISSEMENT

Les missions principales restent : la transmission de connaissances, des compétences, la préparation à une orientation positive et favoriser le vivre-ensemble.

L'acquisition des fondamentaux reste une priorité

Un test d'entrée en Français et en Mathématiques a été réalisé par tous les 6° et les 4°

Sur le niveau 6° générale

Français	Compréhension de l'oral Comprendre un message oral	Compréhension de l'écrit Comprendre un texte	Étude de la langue Se repérer dans une phrase et identifier sa composition	Étude de la langue Maîtriser l'orthographe	Étude de la langue Comprendre et mobiliser le lexique	Fluence Lire un texte à voix haute
Satisfaisant	72%	63%	56%	56%	64%	57%
Fragile	24%	33%	34%	28%	26%	27%
À besoins	4%	5%	10%	16%	10%	16%

Mathématiques	Résolution de problèmes	Automatismes	Espace et géométrie	Grandeurs et mesures	Nombres et calculs
Satisfaisant	69%	57%	47%	63%	54%
Fragile	28%	30%	31%	29%	26%
À besoins	3%	13%	22%	8%	20%

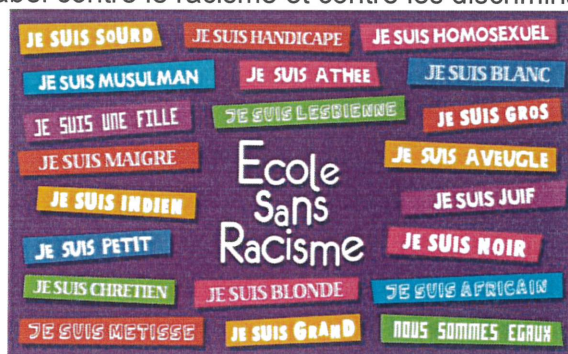
Sur le niveau 4° générale

Français	Compréhension de l'oral Comprendre un message oral	Compréhension de l'écrit Comprendre un texte	Étude de la langue Se repérer dans une phrase et identifier sa composition	Étude de la langue Maîtriser l'orthographe	Étude de la langue Comprendre et mobiliser le lexique	Fluence Lire un texte à voix haute
Satisfaisant	65%	65%	64%	76%	79%	58%
Fragile	29%	33%	31%	14%	21%	19%
À besoins	7%	2%	5%	10%	0%	22%

Mathématiques	Résolution de problèmes	Automatismes	Espace et géométrie	Grandeurs et mesures	Nombres et calculs
Satisfaisant	75%	69%	38%	75%	75%
Fragile	22%	31%	34%	21%	23%
À besoins	3%	0%	26%	4%	3%

Dans le cadre du Parcours Citoyen, trois axes majeurs seront poursuivis et développés :

Le label contre le racisme et contre les discriminations



La prévention du harcèlement à l'école avec l'intégration du programme national Phare



L'éducation au développement durable



Dispositif « Devoirs faits »

Le travail personnel des élèves est décisif pour la réussite de leurs apprentissages et de leur scolarité. Il est d'abord développé dans la classe. Les leçons, exercices et travaux écrits qui sont donnés en-dehors de la classe prolongent le travail fait en classe. Ces devoirs sont parfois une source d'inégalités entre les enfants et pèsent souvent sur la vie de famille. Le programme Devoirs faits a pour objectif de proposer aux élèves, dans l'établissement, un temps d'étude accompagnée, pour réaliser leurs devoirs. Chaque enfant doit pouvoir travailler individuellement, au calme, pour faire des exercices, répéter ses leçons ou exercer sa mémoire et son sens de l'analyse, avec la possibilité d'être aidé quand il en a besoin. Devoirs faits s'adresse à des élèves volontaires qui bénéficieront d'une aide appropriée au sein du collège afin de rentrer chez eux «devoirs faits». Cette offre doit être conçue en fonction des besoins des élèves, de façon à favoriser une forme de sérénité à la maison sur ces sujets. Elle contribue aussi à la réduction des inégalités qui peuvent exister selon le niveau d'aide que les familles sont à même d'apporter aux enfants.

Sur le fonctionnement, les parents étaient destinataires d'un courrier avec coupon d'inscription dans le dossier d'inscription.

Actuellement, les professeurs principaux chargés du repérage des élèves en difficulté proposent aux familles une inscription sur le dispositif.

De même, après les conseils de classe du 1^{er} trimestre, lors de la remise des bulletins les familles seront à nouveau sollicitées pour inscrire leurs enfants.

Nombre d'élèves concernés :

115 élèves de 6° - 1h/semaine

122 élèves inscrits sur les 3 autres niveaux au 19 Octobre 2023

Nombre de personnels intervenant :

- **5 enseignants** mobilisés sur le dispositif : ils proposent 20h00 de DF
- **1 Service civique** qui propose 13h30 de DF

Les moyens mis à disposition :

- **33,5 créneaux horaires hebdomadaires de Devoirs faits** sont ainsi ouverts aux élèves du collège
- 272,5 HSE mises à disposition de l'établissement par le Rectorat pour la période de fonctionnement
- 61,5 HS destinées aux AED (continuité pédagogique)
- 10,5 parts de PACTE
- 0,25 IMP pour la coordination du dispositif

Autres activités

ALAC

Tous les jours sauf le mercredi de 12h00 à 14h00 – Jeux de société – Ateliers divers

CDI

Ouverture du CDI de 11h30 à 12h00 et de 13h15 à 14h00

Association sportive :

Athlétisme – Tous les mercredis de 13h00 à 15h00

Volley-ball – Tous les mercredis de 12h30 à 14h15

Badminton – Tous les mercredis de 14h15 à 16h00

Projets de sorties scolaires

Sorties scolaires et voyage scolaire

Année 2023

Mercredi 29 novembre 2023 de 8h30 à 12h30 – Théâtre Antigone – Elèves concernés : Occitanistes - CIAM Toulouse - 4 Allée Antonio Machado, Toulouse – Organisatrice : Mme Mazars

Participation famille : 156,00 € soit 1,50 €/élève

Participation FSE : 104,00 € soit 1,00 €/élève

Participation Collège : 191,98 € soit environ 1,85€/élève

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la sortie présentée ci-dessus :

Nombre de présents : 23	
Suffrages exprimés : 23	Pour : 23
Contre : 0	Abstentions : 0

Année 2024

Mardi 9 janvier 2024 de 8h30 à 12h30 – Sortie Théâtre – Classe 4°2 – 4°3 – 4°4 et 4°5 – L'Avare – Altigone à Saint-Orens – Organisatrice : Mme Gil

Lundi 15 janvier 2024 – 8h30 – 13h00 – Sortie au musée de la Résistance et de la Déportation à Toulouse – Classes concernées : 3°1 et 3°3 – Accompagnateurs : M. Rougier – M. Gaffard

Jeudi 1^{er} février 2024 de 8h30 à 12h30 – Sortie Théâtre Niveau 5° - Le malade imaginaire – Altigone à Saint-Orens – Organisatrice : Mme Gil

Jeudi 7 mars 2024 de 13h00 à 17h00 – La puce à l'oreille – Le théâtre du grenier à Toulouse – Classes : 3° – Organisatrices : Mme Gil et Mme Bazin

Vendredi 8 mars 2024 à 9h30 - "Les figures de l'ombre" (Hidden Figures) en VOST. cinéma Ciné'Bor de Villefranche de Lauragais
Les élèves de 3e sont au nombre de 104 - 8 accompagnateurs – Organisatrice : Mme Lebrun

Mardi 12 mars 2024 – 14h00 – 17h00 – Sortie Théâtre : « Résistantes ! » au centre culturel Saint Exupéry – Classes concernées : 3° – Organisateur : M. Laporte

Mardi 19 mars ou mardi 26 mars 2024 – 8h30 – 12h30 – Visite d'une librairie à Toulouse – Classes concernées : 6°1 et 6°5 – Accompagnateurs : Mme Tisné – Mme Dupuy - ...

Mardi 19 mars 2024 – 8h30 – 13h00 voire 17h00 – Sortie au musée de la Résistance et de la Déportation à Toulouse – Classes concernées : 3°2 et 3°4 – Organisateur : M. Laporte

Lundi 22 avril 2024 de 12h30 à 14h00 - Sortie Sciences 6°2 - Lac de Caraman – Etude d'un environnement proche – Classes de 6° – Organisateur : M. Varieras

Jeudi 25 avril 2024 de 10h30 à 12h30 - Sortie Sciences 6°3 - Lac de Caraman – Etude d'un environnement proche – Classes de 6° – Organisateur : M. Varieras

Vendredi 26 avril 2024 de 8h30 à 14h00 - Sortie aux archives départementales à Toulouse – « L'affaire Dreyfus » – 4°5 - Organisateur : M. Laporte

Vendredi 26 avril 2024 de 15h00 à 17h00 - Sortie Sciences 6°4 - Lac de Caraman – Etude d'un environnement proche – Classes de 6° – Organisateur : M. Varieras

Vendredi 3 mai 2024 de 13h00 à 15h00 - Sortie Sciences 6°5 - Lac de Caraman – Etude d'un environnement proche – Classes de 6° – Organisateur : M. Varieras

Mardi 21 mai 2024 de 12h00 à 17h00 - CDAD avec Tribunal pour une sortie au Tribunal – Une classe de 3° - Organisateurs : M. Laporte et Mme Gil

Mai – Juin 2024 – 8h30 – 14h00 - Rencontre avec les personnes handicapées du foyer de l'Orival à Revel ou Sorèze – Classe concernée : 5°2 – Accompagnateurs : Mme Tisné – Mme Gil - ...

Fin mai – début juin 2024 – Lecture avec les élèves de CM2 au lac de Caraman – 6°5 – Organisatrice Mme Dupuy

Juin 2024 - Chorale – Salle du Bascala à Bruguières – Elèves de la chorale – Organisatrice : Mme Fabre

Vendredi 21 juin 2024 – 8h30 – 17h00 – Sortie à Albi – 5°1 – 5°2 – 5°3 - Organisateur : M. Laporte

Mardi 25 juin 2024 – 8h30 – 17h00 – Sortie à Albi – 5°4 – 5°5 et 5°6 - Organisateurs : Mme Fabre et M. Martinez

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le programme des sorties présentée ci-dessus :

Nombre de présents : 23	
Suffrages exprimés : 23	Pour : 23
Contre : 0	Abstentions : 0

Séjour en Angleterre

Séjour en Angleterre pour tous les élèves de 4ème du 24 au 29 mars 2024.

LONDRES : TYPIQUE ET COSMOPOLITE ET BRIGHTON

Jour 1 Départ

Rendez-vous à votre établissement à 12h30 et départ vers Calais à 13h00. Prévoir repas froids et boissons pour le voyage (repas non inclus).

Jour 2 Londres

Présentation au port de Calais vers 02h00 pour les formalités d'embarquement. Départ du ferry vers 04h00.

Arrivée à Douvres vers 05h00 (heure locale). Route vers Londres

Matin, découverte à pied du quartier de Westminster : Trafalgar Square, 10 Downing Street, Houses of Parliament, Big Ben. Vers 11h30, relève de la Garde devant Buckingham Palace. Après-midi, visite libre du Natural History Museum pour percer tous les secrets de la planète et appréhender les découvertes scientifiques qui l'ont révolutionnée.

Accueil par notre responsable local. Présentation des familles. Dîner et nuit OU Installation à l'auberge, dîner et nuit.

Jour 3 Greenwich - Canterbury

Départ en emportant un panier repas.

Matin, visite libre du Royal Observatory à Greenwich. Après-midi, découverte libre de Canterbury, ville où règne une atmosphère médiévale avec la visite de son imposante cathédrale.

Retour dans les familles, dîner et nuit.

Jour 4 Londres

Départ en emportant un panier repas.

Matin, temps libre à Camden Market, ancien haut lieu pour les cultures alternatives qui résume à lui seul ce que vous pouvez attendre d'un marché anglais.

Après-midi, visite libre du musée de cire Madame Tussaud.

Retour dans les familles, dîner et nuit.

Jour 5 Brighton

Départ en emportant un panier repas.

Immobilisation OBLIGATOIRE de l'autocar pendant 9h00 consécutives.

Matin, visite audioguidée du Royal Pavilion, ancienne résidence royale de bord de mer, conçue dans un style architectural exotique.

Après-midi, temps libre à Brighton sur le Pier et les Lanes.

Dîner fish & chips.

Vers 21h00, transfert vers Douvres. Présentation au port de Douvres vers 23h30 pour les formalités d'embarquement.

Jour 6 Retour

Départ du ferry vers 00h45. Arrivée à Calais vers 03h15 (heure locale). Route vers votre ville.

Petit-déjeuner en cafétéria. Déjeuner en cafétéria. Arrivée à votre établissement vers 18h30. (dîner non inclus)

Financement :

Devis proposé sur la base de 115 participants au séjour

Devis à 458€/élève – Organisme : CLC

FSE : 28 €/élève

Montant maximum : 430,00 € pour les familles

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve l'organisation du séjour en Angleterre ci-dessus :

Nombre de présents : 23	
Suffrages exprimés : 23	Pour : 23
Contre : 0	Abstentions : 0

Départ de M. Lasserre – 22 membres sont présents

Don du FSE pour les sorties scolaires et le CDI

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le don du FSE de 2780,00 € pour les sorties de l'année scolaire 2023-2024 et de 1400 € pour le CDI.

Nombre de présents : 22	
Suffrages exprimés : 22	Pour : 22
Contre : 0	Abstentions : 0

Plan de remplacement de courte durée

Le remplacement de courte durée est le remplacement des personnels enseignants pour des périodes inférieures à 2 semaines d'absence.

Objectif du plan de remplacement de courte durée

- ⇒ Limiter les absences de courte durée prévisibles sur les temps d'enseignement.
- ⇒ Assurer les remplacements pour les demandes d'absence pour convenance personnelle.
- ⇒ Améliorer les taux de remplacement de courte durée en s'appuyant sur les enseignants engagés sur le RCD et sur les autres enseignants avec les rémunérations en HSE.
- ⇒ Lorsque le remplacement n'est pas possible, utiliser les supports numériques adaptés.

ABSENCE DE COURTE DUREE



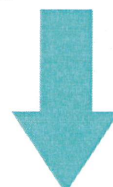
Absence de courte durée pour convenance personnelle (sur autorisation du chef d'établissement ou du chef d'établissement adjoint)

Absence de courte durée pour tout autre motif: arrêt de travail, formation obligatoire, convocation examen,...

Rattrapage par l'enseignant lui-même sur un autre créneau

Permutation de créneau avec un collègue

En option pour occuper le créneau libéré dans l'emploi du temps des élèves- Appliquer le plan RCD



REEMPLACEMENT DE COURTE DUREE

En priorité, remplacement des heures d'enseignement

Autres modalités d'accompagnement pédagogique

1. Enseignants engagés dans le cadre du Pacte

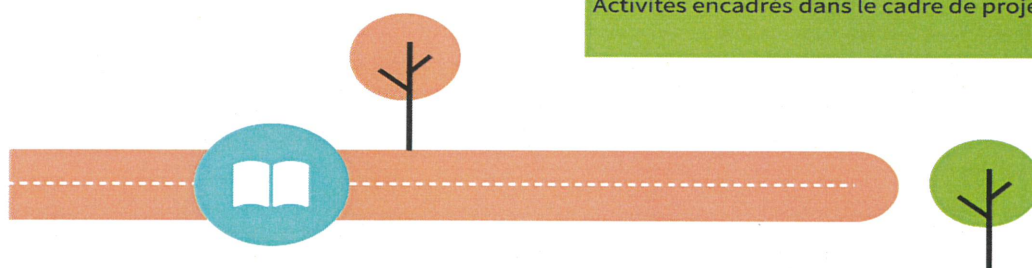
Apprentissages surveillés sur supports numériques

2. Enseignants hors Pacte (rémunération en HSE)

Surveillance d'évaluations

Actions de sensibilisation en lien avec les parcours éducatifs

Activités encadrés dans le cadre de projet



Collège François Mitterrand,
Caraman
ce.0311690u@ac-toulouse.fr

3. Questions diverses

Question 1 : Demande de la date de réparation des volets roulants cassés depuis au moins trois ans et toujours pas réparés

La demande a été faite par le collège auprès des services du Conseil Départemental. Nous attendons dorénavant que les réparations puissent être effectuées.

Question 2 : Mettons-nous à disposition un pique-nique pour les sorties scolaires ? – 3,92 €/pique-nique – Remise d'ordre : 2,80 € pour 4 jours ou 3,21 € pour 5 jours

Départ de Mme AT – 21 membres sont présents

Suite à plusieurs réclamations au sujet des paniers repas confectionnés par le collège lors des sorties scolaires, Monsieur Grandé présente aux membres du Conseil d'Administration un panier type : salade de pâtes, pâté, bouteille d'eau, gâteaux, fruits, chips, ...

Il est rappelé par Mme Boutonnet, chef de cuisine, que la confection de sandwiches maison doit s'inscrire dans le cadre de la réglementation en termes de respect de la chaîne du froid. Or, il n'est pas possible d'assurer ce respect dès lors que les sandwiches quittent l'espace de préparation.

Les représentants des parents d'élèves expliquent que bien souvent les élèves amènent un pique-nique complémentaire ou de substitution. Cela génère beaucoup de gaspillage.

Le chef d'établissement propose pour vote que le collège confectionne des pique-niques pour les élèves lors des sorties scolaires à la journée.

Nombre de présents : 21	
Suffrages exprimés : 21	Pour : 0
Contre : 8	Abstentions : 13

La majorité des membres du Conseil d'administration se prononçant contre la confection des pique-niques, une remise d'ordre sera réalisée lors de ces sorties et les parents invités à préparer un pique-nique à leur enfant. Le collège s'engage cependant à prévoir des paniers repas pour ceux qui auraient oublié d'amener leur pique-nique.

La séance est levée à 19h55

Le Secrétaire de séance

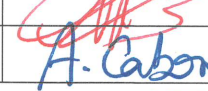
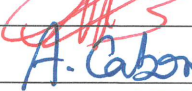
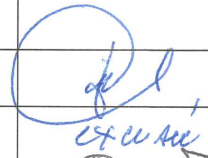
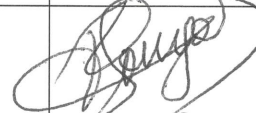
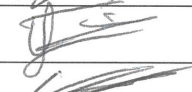
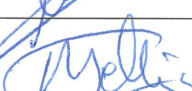
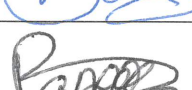
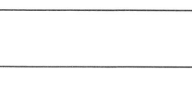
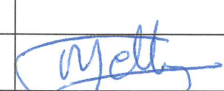
Mathieu CAZAUX

Le Président du Conseil d'Administration

Cédric MERCHET
LE PRINCIPAL



C.A. du Jeudi 19 Octobre 2023
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

FONCTION	NOM	PRESENT	ABSENT	REMPLECE PAR	EMARGEMENT
CHEF D'ÉTABLISSEMENT	M. MERCHET CÉDRIC	X			
CHEF D'ÉTABLISSEMENT ADJOINT	M. CAZAUX MATHIEU	X			
ADJOINT-GESTIONNAIRE	M. GRANDE ANGEL	X			
CONSEILLERE PRINCIPALE D'ÉDUCATION	MME CABON AURELIE	X			
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES					
CONSEIL GENERAL	M. HEBRARD GILBERT	X			
	MME SIORAT FLORENCE				
MAIRIE	M. CASSAN JEAN-CLEMENT	X			
COMMUNAUTE DE COMMUNES	MME NAVARRO KARINE				
PERSONNALITE QUALIFIEE	M. BOURGAREL ROGER	X			
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'ÉDUCATION TITULAIRES	MME FRANCOIS VERONIQUE	X			
	M. LASSERRE NICOLAS	X			
	MME THEBAULT FLAVIE	X			
	MME DUPUY CHRISTELLE				
	MME AT AMELIE	X			
	MME FABRE CLAIRE		X	M. TELLIA	
	M PECH-EGLEMME BARTHÉLEMY	X			
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'ÉDUCATION SUPPLEANTS	MME SALLES RACHEL				
	M. SIGUIER ALEXANDRE				
	M. ROUQUET DOMINIQUE				
	M. TELLIA RICHARD	X			
	M. MARTINEZ ACHILLE	X			
	MME BAZIN MAELLE				
	MME MORALES SOPHIE				
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS ADMINISTRATIF, TERRITORIAUX ET DE SANTE TITULAIRES	MME BOUTONNET MARJORIE	X			
	M. ANTEQUERA ANTOCH S.				
	M. TESTE CHRISTOPHE				
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS ADMINISTRATIF, TERRITORIAUX ET DE SANTE	MME DEROSIN-JDILY BOUCHRA				
	M LUCAS ROMAIN				



Collège François
Mitterrand

Affaire suivie par :
Cédric MERCHET
Principal

Téléphone
05 62 18 82 50

Courriel
0311690u@ac-toulouse.fr

Adresse postale :
Avenue du 19 mars 1962
31460 CARAMAN



A Caraman, mardi 3 octobre 2023

Le Principal
du collège François Mitterrand

à

Monsieur / Madame

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Je vous informe que la prochaine séance du Conseil d'Administration du Collège François Mitterrand aura lieu :

Jeudi 19 octobre 2023 à 17h45

Self

Ordre du jour :

1. Fonctionnement administratif et financier

- Installation du Conseil d'Administration
- Installation des différentes commissions
- Concessions de logement
- Conventions et contrats divers
- Recrutement d'Assistants d'Education
- Préparation du budget 2024

2. Fonctionnement pédagogique et éducatif

- Bilan de la rentrée scolaire
- Projets de sorties scolaires et voyage scolaire
- Plan de remplacement de courte durée

3. Questions diverses

Les points de questions diverses devront être déposés ou transmis par mail au secrétariat de Monsieur le Principal au plus tard le mardi 17 octobre 2023 à 17h.

Email : 0311690u@ac-toulouse.fr

Par avance, je vous remercie pour votre participation à ce 1er conseil d'administration de l'année scolaire 2023-2024 et vous prie de recevoir mes sincères salutations.

Cédric MERCHET
Le Principal

